

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES INTERVENTIONS
CULTURELLES, SPORTIVES ET
ASSOCIATIVES

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 283415

Objet : Soutien financier du Conseil départemental de la Haute-Garonne aux actions d'aide aux populations victimes de la guerre en UKRAINE

Mesdames, Messieurs,

L'attaque militaire lancée par Vladimir Poutine contre l'Ukraine le 24 février 2022 plonge l'Europe et le monde dans une situation inédite que nous pensions appartenir au passé.

Alors que l'Ukraine avait réussi à trouver le chemin de la liberté et de l'indépendance, cette attaque brutale, engagée au mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies, vient briser les espoirs de tout un peuple et menacer les fondements de la paix cultivés par les pays européens au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne condamne fermement cette agression. Il réaffirme son attachement au respect du droit international ainsi qu'à la souveraineté, à l'intégrité et à l'indépendance des Etats. L'invasion de l'Ukraine, pays indépendant, et le non-respect de la souveraineté des frontières (après l'annexion de la Crimée) sont inacceptables.

Face à cette tragédie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne tient à exprimer son entière solidarité avec le peuple ukrainien, mais aussi à saluer la résistance héroïque de la population.

En complément des réponses nationales, européennes et internationales qui se déploient massivement, **les Départements, chefs de file de la solidarité, ont un rôle important à jouer dans le soutien apporté au peuple ukrainien.**

Ainsi, **le Conseil départemental de la Haute-Garonne se tient prêt à soutenir financièrement les actions d'aide aux populations victimes de cette guerre.** Pour cela, est proposé en première **urgence de mobiliser une enveloppe exceptionnelle de 100 000 € à destination des associations agissant sur le territoire ukrainien ou auprès des populations déplacées dans les pays limitrophes.**

La France doit ici se montrer à la hauteur de ses valeurs d'accueil et d'humanisme et organiser sans attendre **un accueil digne de ces populations. Le Département de la Haute-Garonne est prêt à s'inscrire dans cet élan de solidarité en parfaite coopération et coordination avec la Préfecture. La Haute-Garonne, terre d'accueil et de résistance, prendra ainsi toute sa part dans l'accueil de ces réfugiés de guerre.**

Il est proposé d'attribuer un soutien financier de 100 000 € à destination des associations agissant sur le territoire ukrainien ou auprès des populations déplacées dans les pays limitrophes.

La Commission permanente attribuera les subventions aux structures concernées.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Les crédits nécessaires seront à prélever sur la ligne suivante :

Chapitre 65 – Article 6574

Programme RCSAT01004 — Ligne de crédit 103757

Code Gestionnaire 39CF – Code Utilisateur 39CF CF